Établissements
de la CORBINAIS
ESAT - SAESAT - AJ

LIVRET D'ACCUEIL

BIENVENUE

Vous êtes accueilli(e) ou vous serez accueilli(e) prochainement dans l'un des établissements de La Corbinais.

L'équipe de La Corbinais vous proposera des activités professionnelles, des formations, des activités éducatives pour vous permettre de développer des compétences et favoriser votre autonomie. L'équipe s'engage à vous proposer un accompagnement adapté et cohérent avec vos choix de parcours professionnels et de parcours de vie.

Ce livret d'accueil vous présente l'organisation des services de La Corbinais. Il a été élaboré en équipe, avec les personnes accompagnées, et présenté en réunion de Conseil de la Vie Sociale le 9 septembre 2022, en application de la circulaire N° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévue à l'article L311-4 du Code de l'Action Sociales et des Familles (CASF). La dernière mise à jour du livret et de ses annexes a été présentée en réunion de CVS le 8 septembre 2025.

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue au sein des différents services.

Maryse GALODÉ

Directrice

SOMMAIRE

I – PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES 5

- Annuaire des services 5
- L'ESAT 6
- La SAESAT 8
- L'Accueil de Jour 10

II – VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE NOS ETABLISSEMENTS 12

2.1. Votre admission 12
2.2 Votre projet personnalisé d'accompagnement 13
2.3 Votre parcours 13
2.4 Les activités de soutien et formations en ESAT 14
2.5 La psychologue 14
2.6 Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) 14
2.7 L'instance mixte (ESAT) 15
2.8 Le délégué des personnes (ESAT) 15
2.9 Les intervenants extérieurs et les partenaires 15
2.10 La participation de votre famille et/ou représentant légal 16
2.11 La personne qualifiée 16
2.12 Votre sortie 17

IIi – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 17

- Dépôt d'argent et d'objets de valeur 17
- Assurances 17
- Numéros d'urgence 18
- Documents annexés au livret d'accueil 18

I – PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS ET DES SERVICES

Les établissements de La Corbinais sont composés de 3 services sur 2 sites différents :

- l'Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail (ESAT), à St Jean-sur-Couesnon (créé en 1987) ;
- la Section Annexe d'ESAT (SAESAT), à St Jean-sur-Couesnon (créée en 1988) ;
- l'Accueil de Jour (AJ), à Fougères (créé en 2016).

Depuis 2000, les établissements de La Corbinais sont gérés par L'Association des Œuvres de St Jean (AOSJ) reconnue d'utilité publique.

L'association AOSJ gère aussi d'autres établissements en Bretagne :

- Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP) de Brest, Redon et Vitré
- ESAT de Plouray, foyer d'hébergement et services associés.

Annuaire des services

Président de l'association AOSJ : M. Jean-Luc COTTIN

Directeur Général de l'Association AOSJ : M. Benoit CODOGNO

Directeur du « Pôle Adulte » AOSJ : M. Benoit CODOGNO

Directrice des établissements de La Corbinais : Mme Maryse GALODÉ

	TELEPHONE	MAIL
Directrice des établissements	02 99 39 17 56	direction.corbinais@aosj.fr
Responsable accompagnement médico-social et éducatif	02 99 39 17 56	resp.accompagnement.corbinais@aosj.fr
Responsable des ateliers	02 99 39 17 27 06 80 06 71 78	resp.ateliers.corbinais@aosj.fr
Coordinateur ESAT / SAESAT	02 99 94 10 00 06 17 43 17 89	coordination.corbinais@aosj.fr
Service Accueil de jour	02 99 39 17 56 07 78 91 80 04	aj.corbinais@aosj.fr
Comptable	02 99 39 17 56	comptabilite.corbinais@aosj.fr
Secrétariat	02 99 39 17 56	contact.corbinais@aosj.fr

ESAT La Corbinais 02 99 39 17 56

1 La Haute Corbinais - Saint Jean-sur-Couesnon - 35140 Rives du Couesnon

LES MISSIONS DE L'ESAT

- Vous permettre d'acquérir des savoirs, des compétences et une posture professionnelle grâce au travail réalisé dans les ateliers, en entreprises, ...
- Vous proposer un accompagnement médico-social et éducatif en lien avec vos souhaits pour favoriser votre autonomie et votre implication dans la vie sociale.
- Vous proposer des activités professionnelles et des formations en fonction de vos attentes et de vos capacités.
- Favoriser votre insertion professionnelle vers le milieu ordinaire (stage, mise à disposition, embauche, …)

INFORMATIONS GENERALES

Agrément : l'ESAT dispose de 32 places pour vous accueillir.

Ouverture : l'ESAT est ouvert 225 jours minimum par an.
Statut : Travailleur d'ESAT (contrat d'accompagnement par le travail).
Accueil à temps complet ou à temps partiel (selon votre projet).
Rémunération : en fonction de votre temps de travail, vous recevrez une rémunération à la fin du mois (en complétement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)). Vous cotiserez à la MSA (il faudra transférer votre dossier CPAM à la MSA).
Prestations supplémentaires : complémentaire santé.

LES ACTIVITES PROFESSIONNELLES PROPOSEES

Dans le cadre des activités professionnelles, vous êtes encadré(e) et accompagné(e) par des Moniteurs d'ateliers et la Responsable des ateliers.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

RESTAURATION

ENTERTIEN DES LOCAUX

PRESTATIONS EN ENTREPRISE

SOUS-TRAITANCE / CONDITIONNEMENT

ESAT

ESAT

ACCES ET TRANSPORTS

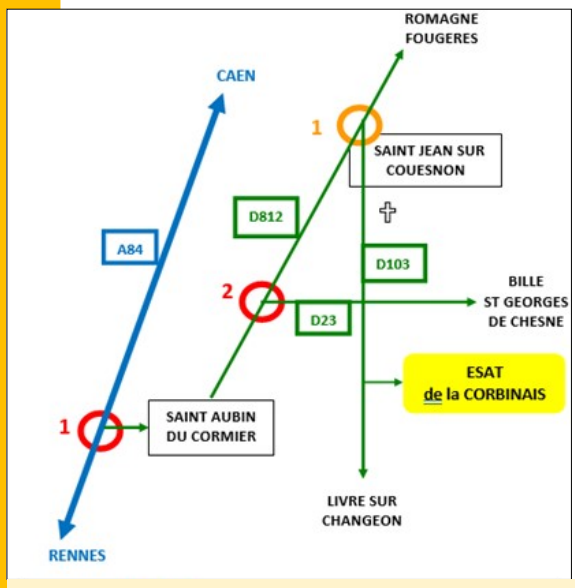

Pour venir à l'ESAT, vous pouvez utiliser :

Votre véhicule Personnel

Un parking est prévu.

Les transports en commun

Exemple : car Breizh Go entre Fougères et Rennes. Descendre à l'arrêt « St Jean-Centre » (situé dans le bourg de Saint Jean sur Couesnon).
L'établissement assure le transport, matin et soir, entre le bourg de St Jean et l'ESAT.

De **Rennes** : sur l'autoroute, prendre la **Sortie 28**, direction **« Saint Aubin du Cormier ».**
Après St Aubin du Cormier, tourner à droite : direction **« Billé - Saint Georges de Chesné - ZA Lessard ».**
De **Fougères** : à l'entrée de St Jean–sur-Couesnon, tourner à gauche et suivre les panneaux **« ESAT ».**

HORAIRES

	Travail	Repas et Pause	Travail
Lundi au jeudi	8h30 - 12h15	12h15 - 13h15	13h15 - 17h15
Vendredi	8h00- 12h00		

Sur le temps de travail, les pauses nécessaires sont proposées par le Moniteur d'atelier.

REPAS

L'établissement vous propose un repas à l'ESAT du lundi au jeudi.
Le temps du midi est un temps libre. Vous pouvez choisir de sortir manger en dehors de l'ESAT.
Informez l'encadrant qui assure le pointage le matin de votre choix au plus tard la veille.
Menu spécial : prescription médicale obligatoire.

RETARD OU ABSENCE

Absence ou retard => Appeler le secrétariat dès 8h30 (au **02 99 39 17 56**)

- Envoyer un justificatif à l'ESAT (arrêt maladie, convocation, évènement familial….)
- Une fiche d'absence est à remplir avec le moniteur à votre retour.

Absence prévue => remplir le formulaire avec le Moniteur d'atelier. L'absence est autorisée seulement après validation par la Responsable des ateliers.

PARTICIPATION FINANCIERE

	Chaque repas est facturé au Minimum Garanti : 4,22 € en 2025 (le prix évolue chaque année) et déduit de votre rémunération. En cas d'absence justifiée, les repas ne sont pas facturés.
Transport en commun	1) vous payez votre carte de transport en commun Breizh Go (car) ; 2) vous donnez le ticket de caisse au secrétariat de l'ESAT ; 3) l'ESAT rembourse la moitié du coût du transport pour venir travailler à l'ESAT sur votre rémunération (**uniquement** transports en commun).

ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRE EN SAESAT

Le service SAESAT est un service complémentaire de l'ESAT.
Vous pouvez être accueilli(e) sur ce service lorsque vous avez signé un contrat de soutien et d'accompagnement par le travail à l'ESAT.

LES MISSIONS DE LA SAESAT

- Favoriser votre autonomie pour faciliter votre entrée en ESAT.
- Vous proposer un accompagnement complémentaire à celui de l'ESAT, adapté à vos besoins et, si nécessaire, avec un aménagement de vos temps de présence.
- Vous accompagner dans la préparation de votre départ en retraite.
- Favoriser une dynamique au service de votre projet professionnel et de votre parcours.

INFORMATIONS GENERALES

Agrément : la SAESAT dispose de 16 places pour vous accueillir.
Ouverture : la SAESAT est ouverte 225 jours minimum par an.
Accueil à temps partiel, en complément du temps ESAT.
Horaires : les horaires vous seront précisés par l'encadrant pour chaque cycle d'activité.
Lieu : les activités se déroulent sur le site de l'ESAT à Saint Jean sur Couesnon.
Rémunération : pas de rémunération sur le temps d'accompagnement en SAESAT.
L'accompagnement est gratuit pour vous (financement par le Conseil Départemental 35).

LES ATELIERS DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES PROPOSES

Dans le cadre de votre projet personnalisé, des ateliers de renforcement de compétences vous sont proposés.
Ils sont réalisés en groupes de 2 à 8 personnes.
Ils vous permettent de maintenir des acquis et/ou de développer de nouvelles compétences en lien avec vos objectifs de parcours professionnel.
Vous êtes encadré(e) et accompagné(e) par un Accompagnant Educatif et Social, un Educateur spécialisé, un moniteur d'atelier et/ou par la Responsable d'accompagnement médico-social et éducatif.

SAESAT

LES ATELIERS DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

ATELIER INFORMATIQUE

- Découverte de l'ordinateur
- Connaissance des applications de base
- Navigation et communication sur internet
- Les réseaux sociaux

PARCOURS PROFESSIONNEL

- Construire son CV
- Ecrire sa lettre de motivation
- Se préparer à l'entretien en entreprise
- Rechercher des stages
- Rechercher des formations
- Découverte de métiers
- Découverte et visites d'entreprises

ATELIER CPF (COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)

MON COMPTE FORMATION

- Ouverture du compte CPF
- Financement des formations avec le CPF

ATELIER PREPARATION A LA RETRAITE

- Connaissance des différents partenaires (CARSAT, MSA, SAVS…)
- Recherche et découverte d'activités (associatives, sportives, culturelles, …)

ATELIER COMPETENCES TECHNIQUES

- Développement de connaissances théoriques (ex : Reconnaissance des végétaux)
- Développement de compétences techniques (ex : dextérité manuelle)

ATELIER CODE DE LA ROUTE

- Règles sur la voie publique en tant que piéton
- Soutien code la route pour cycliste
- Soutien en vue du passage de l'examen code de la route

ATELIER MAINTIEN DES ACQUIS

- Ecriture
- Numération
- Lecture

ATELIER SOUTIEN POUR Le PASSAGE DU PERMIS REMORQUE EB

ATELIER « GESTION DES EMOTIONS »

- Reconnaissance et compréhension des émotions
- Expression des émotions
- Gestion des émotions

Les ateliers proposés évoluent en fonction des besoins repérés par l'équipe et des attentes exprimées par les personnes accompagnées.

Accueil de Jour La Corbinais 02 99 94 10 00 ou 07 78 91 80 04

24 rue des Compagnons d'Emmaüs - 35300 Fougères

LES MISSIONS DE L'ACCUEIL DE JOUR

Afin de répondre à vos besoins, l'établissement propose des activités d'expression, de création, sportives et culturelles dans l'objectif de :

- favoriser votre bien-être et votre expression ;
- maintenir vos acquis et favoriser le développement de nouvelles compétences ;
- vous accompagner dans votre projet personnel dans un cadre rassurant ;
- préparer votre avenir.

INFORMATIONS GENERALES

Agrément : l'Accueil de Jour dispose de 13 places pour vous accueillir (15 places au 01/01/2026).

Accueil : à temps partiel (entre 2 à 4 jours par semaine)

Ouverture : 220 jours minimum par an

LES ACTIVITES PROPOSEES

En lien avec votre projet personnalisé, l'équipe vous propose des activités éducatives :

- activité manuelles (peinture, collage, créations personnalisées, …) ;
- activités sensorielles (bien-être, modelage, esthétique, ...) ;
- activités de communication (théâtre, groupe de parole, …) ;
- activités culturelles (cinéma, sport, médiathèque, …).

Les activités sont réalisées en petits groupes de 3 à 6 personnes pour favoriser le lien social entre les personnes accueillies et l'extérieur.

Vous êtes encadré(e) et accompagné(e) par des Aides médico-psychologiques, des Accompagnants Educatif et Social et par la Responsable de l'accompagnement médico-social et éducatif.

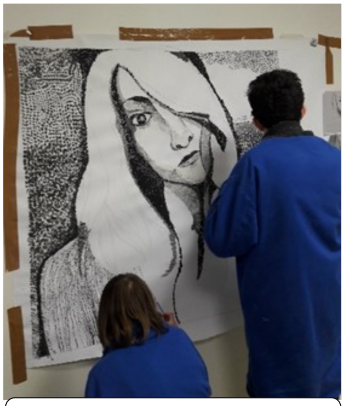

Arts plastiques

Musique

Gym douce

Cuisine

ACCUEIL DE JOUR

ACCES ET TRANSPORTS

Pour venir à l'Accueil de Jour, vous pouvez utiliser :

Votre véhicule personnel
(parking à proximité)

Les transports en commun

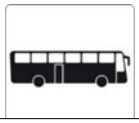

Car BREIZHGO — *Bus SURF*

En prenant les bus SURF, s'arrêter à l'arrêt « Camping » .

Le transport Accueil de Jour

En fonction de votre projet personnalisé et de vos besoins, le transport peut être assuré par l'établissement (Salariés ou Travailleurs). Ce transport est validé par l'équipe après évaluation de votre situation.

HORAIRES

	Activités	Repas et Pause	Activités
Lundi à Jeudi	9h30 à 12h00	12h00 à 13h30	13h30 à 16h00
Vendredi	9h30 à 12h00	12h00 à 13h30	13h30 à 15h30

Les pauses nécessaires sont proposées par l'équipe éducative.
Les horaires d'arrivée et de départ peuvent être aménagés en fonction de votre moyen de transport.

REPAS

L'établissement vous propose un repas à l'Accueil de Jour du lundi au vendredi.
Vous pouvez manger à l'extérieur (à voir avec la Responsable de l'accompagnement médico-social)
Menu spécial : prescription médicale obligatoire.

RETARD OU ABSENCE

Absence ou retard => Appeler au secrétariat dès 8h30 (au **02 99 39 17 56**)
Absence prévue => faire une demande à la Responsable de l'accompagnement médico-social.

PARTICIPATION FINANCIERE

	Chaque repas est facturé au Minimum Garanti : 4,22 € en 2025 (le prix évolue chaque année). Les repas non décommandés deux jours avant l'absence sont facturés.
	Transport Accueil de jour : une participation est facturée au prix d'un ticket de bus (tarif 2025 : 1,10 €)
	Chaque jour de présence est facturé à hauteur de 13.33€ (tarif 2025). (Prix différent pour les personnes extérieures au département 35)

A la fin de chaque mois, vous recevez une facture avec le nombre de jours de présence, de repas pris et/ou de trajets avec le transport de l'AJ.

II – VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE NOS ETABLISSEMENTS

2.1 Votre admission

ETAPE 1 :
Dépôt de la demande d'admission

Vous complétez le formulaire de demande d'admission et vous le transmettez au service administratif.

Attention : pour être admis(e), vous devez disposer d'une orientation délivrée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) :

- en ESAT/SAESAT : **orientation en ESAT obligatoire**.
- en AJ : **orientation en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) obligatoire**.

ETAPE 2 : Stages

Pour évaluer si l'équipe de La Corbinais peut vous proposer un accompagnement correspondant à vos besoins et vos attentes, **2 stages** vous sont proposés *(pas de stages à faire si stages déjà réalisés, droit au retour, …).*

ETAPE 3 : Réunion médico-sociale

Votre demande d'admission est étudiée par la Direction et l'équipe éducative (les professionnels partagent les évaluations et observations réalisées pendant les stages).

ETAPE 4 : Réponse à votre demande d'admission

Admission validée :

- une admission vous est proposée,
- ou proposition d'inscription sur liste d'attente s'il n'y a pas de place disponible immédiatement.

Admission refusée : le Coordinateur vous explique pourquoi l'admission est refusée.

ETAPE 5 : Constitution du dossier complet d'admission

Le Coordinateur vérifie que votre dossier est complet et vous demande les pièces manquantes, si nécessaire.
La date d'admission définitive vous sera confirmée lorsque votre dossier administratif sera complet.

ETAPE 6 : Admission

Signature du Contrat de soutien et d'accompagnement par le travail en ESAT/SAESAT ou du Contrat de séjour en AJ avec la Directrice, votre Représentant légal et/ou une personne de votre choix.

ETAPE 7 : Visite médicale
(Uniquement pour les personnes accompagnées en ESAT)

Etape 1 : visite chez votre médecin traitant pour avoir un compte-rendu confidentiel sur votre santé (non transmis à l'ESAT).
Etape 2 : visite auprès du médecin du travail (MSA) avec le compte-rendu de votre médecin traitant.
Le médecin du travail évaluera si le poste est adapté ou si des aménagements sont nécessaires.

Le dossier d'admission comprend :

La « fiche d'admission » remplie avec les pièces justificatives demandées :

- ☐ Photos d'identité
- ☐ Photocopies de :
  - ☐ Carte d'identité
  - ☐ Carte vitale
  - ☐ Notifications CDAPH (orientation(s) en ESAT, EANM, SAVS, SAMSAH, ...)
  - ☐ Feuille du jugement (pour la curatelle ou tutelle)
  - ☐ Diplôme ASSR 2 ou ASR
  - ☐ Attestation de passage de la JDC (Journée Défense et Citoyenneté)
- ☐ Derniers projets personnalisés
- ☐ Bilans des derniers stages
- ☐ Justificatif médical concernant un régime alimentaire éventuel
- ☐ Autorisation pour le droit à l'image
- ☐ Attestation d'assurance pour les activités SAESAT et ACCUEIL DE JOUR

Documents complémentaires à fournir pour une admission à l'ESAT :

- ☐ RIB
- ☐ Photocopies et **présentation des originaux si conduite des véhicules de l'ESAT**
  - ☐ Permis AM (ou BSR)
  - ☐ Permis de conduire (B)
  - ☐ Permis remorque (BE)

2.2 Votre projet personnalisé d'accompagnement (PPA)

Chaque année, vous élaborez avec l'équipe votre projet personnalisé selon vos souhaits, vos besoins et en fonction des observations des professionnels.

Le projet personnalisé définit les objectifs et les activités les plus adaptés à votre parcours.

Une personne de votre entourage peut être présente lors des réunions concernant votre projet, si vous le souhaitez.

Votre projet évolue en fonction de votre situation et est revu au moins une fois par an.

Le référent du projet : plusieurs professionnels peuvent participer aux évaluations de suivi de votre projet. La Responsable de l'accompagnement médico-social est garante de la co-construction, des évaluations et du suivi de votre projet personnalisé.

2.3 Votre parcours

À tout moment et selon votre projet personnalisé, vous pourrez :

- faire des stages dans différents services de nos établissements (ESAT / AJ) ;
- évoluer vers un autre atelier de travail ou un autre service (suivant vos orientations CDAPH) ;
- faire des stages dans des établissements extérieurs (ESAT, entreprises, collectivités, accueil de jour, foyer de vie, famille relais…) ;
- travailler en mise à disposition au sein d'une entreprise, d'une collectivité, ...

Evolution de votre temps de présence

En fonction de votre situation professionnelle ou personnelle, votre temps de présence peut évoluer :

- augmentation ou diminution du temps de travail à l'ESAT ;
- augmentation ou diminution du temps d'accompagnement à la SAESAT ou à l'Accueil de Jour.

Vous signerez alors un avenant à votre contrat de soutien et d'accompagnement par le travail ou à votre contrat de séjour.

2.4 Les activités de soutien et formations en ESAT

Selon votre projet personnalisé, vous pourrez participer :

- à des formations (entretien du matériel espaces verts, sécurité alimentaire, entretien des locaux, …) ;
- ainsi qu'à des temps de sensibilisations spécifiques « activités de soutien » (premiers secours, gestes et postures, hygiène et santé, pouvoir d'agir, citoyenneté, initiation à la Langue des Signes, …).

Ces actions sont mises en place et financées par l'ESAT et font partie de votre temps de travail.

2.5 La psychologue

Une psychologue intervient au sein des établissements.

Elle peut vous accompagner sur plusieurs séances ou de manière ponctuelle lorsque que vous en ressentez le besoin.

2.6 Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Vous avez des questions ou des propositions à faire, parlez-en à votre représentant afin qu'il en échange aux réunions du CVS.

Le CVS est un lieu d'échange sur les questions de fonctionnement des établissements (ESAT, SAESAT et Accueil de Jour). Il a pour but de favoriser votre participation et celle de votre famille ou de votre représentant légal.

Il y a au moins 3 réunions par an avec les différents représentants ainsi que la Direction.

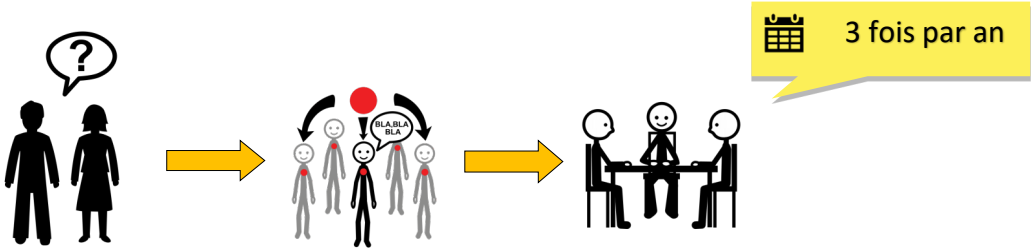

Les représentants sont élus pour 3 ans :

- 4 représentants des personnes accueillies de l'ESAT (2 titulaires et 2 suppléants) ;
- 4 représentants des personnes accueillies de la SAESAT (2 titulaires et 2 suppléants) ;
- 4 représentants des personnes accueillies de l'Accueil de Jour (2 titulaires et 2 suppléants) ;
- 4 représentants des familles et/ou représentants légaux (2 titulaires et 2 suppléants) ;
- 2 représentants du personnel (1 titulaire et 1 suppléant).

2.7 L'instance mixte (ESAT)

A l'ESAT, les représentants des travailleurs élus au CVS, le délégué des personnes, des salariés et la direction se réunissent 4 fois par an en réunion d'instance mixte.

L'instance mixte donne des avis et fait des propositions sur :

- la qualité de vie au travail.
- l'hygiène et la sécurité.
- l'évaluation et la prévention des risques professionnels.

2.8 Le délégué des personnes (ESAT)

A l'ESAT, il y a un délégué des personnes. C'est un Travailleur est élu par les autres Travailleurs pour une période de 3 ans.

Chaque travailleur de l'ESAT peut demander à voir le délégué des personnes. Il tient une permanence chaque lundi après-midi pour recevoir les personnes et assurer son rôle de délégué des personnes.

Le rôle du délégué des personnes :

- Il **aide et conseille** chaque travailleur qui le souhaite.
- Il **porte les demandes** du travailleur à la Direction.
- Il participe au **Conseil de la Vie Sociale**.
- Il participe à **l'instance mixte** (nouvelle commission sur les conditions de travail)
- Il s'assure que l'on **respecte les droits** des travailleurs.

2.9 Les intervenants extérieurs et les partenaires

Selon votre situation, des professionnels extérieurs peuvent intervenir pour vous accompagner : Interprète Langue des Signes, SAMSAH, SAVS, Foyer, Hôpital de Jour …

Nous travaillons avec des partenaires pour vos proposer des activités innovantes, répondre à vos besoins et pour que vous puissiez participer à la vie locale : écoles, associations locales, entreprises, mairies, établissements médico-sociaux …

Voici quelques exemples de partenariats :

- organismes de prévention et sécurité au travail, d'interventions et de suivi autour de la santé ;
- échange de moyens : salles d'activités dans des locaux de structures médico-sociales, de lycées, ou des communes du territoire ;
- activités partagées avec les personnes accueillies de d'autres établissements médico-sociaux ;
- bénévolat pour des associations ;
- jardins familiaux ;
- activité théâtre avec des associations du territoire ;
- activités sportives avec des intervenants du Département 35 ;
- activités artistiques et/ou de bricolage pour des évènements (Jardins Féériques, Tour de France, …).

2.10 La participation de votre famille et/ou représentant légal

Selon votre situation (curatelle, tutelle) et selon votre souhait, vous pouvez être accompagné(e) par votre famille et/ou représentant légal, à tout moment lors :

- de votre admission (signature du Contrat de soutien et d'accompagnement par le travail ou du Contrat de séjour) ;
- des réunions de projets personnalisés ;
- de la mise en place d'un accompagnement extérieur à l'ESAT ;
- de temps d'informations et d'échange sur des sujets particuliers …

Des temps forts peuvent être proposés aux familles ou représentants légaux : échange autour de la galette des rois lors de vœux, pique-niques, réunions à thème…

2.11 La personne qualifiée

« *En assurant un rôle de médiation, la personne qualifiée informe et aide les usagers à faire valoir leurs droits au sein d'un établissement ou d'un service social ou médico-social. Il peut également solliciter et signaler aux autorités les difficultés ou éventuelles situations de maltraitance identifiées.* » (1)

Pour faire valoir vos droits, vous pouvez choisir de faire appel à une personne, dans la liste ci-dessous :

M. Bertrand BELURIER	Mme Huguette LE GALL	Mme Marie-Thérèse LORANS
Mme Marinette FERLICOT	Mme Marie-Luce LEGUEN	Mme Annick RICHARD
Mme Thérèse KERRAND	M. Jacques LE MEUR	

Pour contacter Info Sociale :

SITE INTERNET	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
www.ille-et-vilaine.fr/isl https://annuaire.ille-et-vilaine.fr	1 avenue de la Préfecture 35042 Rennes cedex	0 800 95 35 45 Du lundi au vendredi, de 9h à 18h (Numéro vert, gratuit)	isl@ille-et-vilaine.fr

[1] Les personnes qualifiées | Agence régionale de santé Bretagne (sante.fr)

2.11 Votre sortie

1) Départ volontaire : vous pouvez demander une rupture de votre contrat de soutien et d'accompagnement par le travail (ESAT) ou de votre contrat de séjour (Accueil de Jour) dans les cas suivants :

- admission dans un autre établissement médico-social ;
- embauche dans une entreprise du milieu ordinaire ;
- départ en retraite ;
- souhait de ne plus être accompagné(e) par notre établissement.

2) Sur décision MDPH (CDAPH) : vous ne possédez plus l'orientation ESAT ou EANM :

- lors de la réévaluation de votre situation, la CDAPH a déterminé que l'accompagnement par un ESAT ou un Accueil de Jour n'était plus adapté à votre situation.

3) Sur la demande de la Direction de l'Etablissement :

- suite à un incident grave vous mettant en danger et/ou les autres personnes de l'établissement (acte de violence, maltraitance, …) ;
- ou bien l'établissement n'est plus en mesure de vous proposer un accompagnement adapté à vos besoins.

Dans ce cas, la Direction informe la MDPH qui confirme ou non la fin de l'accompagnement.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dépôt d'argent et objets de valeur

	Aucun dépôt d'argent et d'objet de valeur n'est possible dans notre établissement. Si vous en apportez, ils sont sous votre responsabilité. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
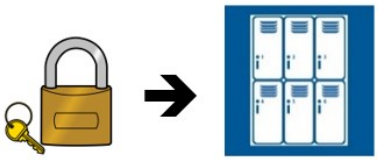	Pour éviter toutes pertes ou vol de vos affaires personnelles, mettez un cadenas à votre vestiaire.

Assurance

Une assurance est souscrite par les établissements de La Corbinais pour :

- les dommages matériels et immatériels (la responsabilité civile) ;
- les incendies, vols, bris de glaces, bris de machine, … (multirisques).

Numéros d'urgence

Le numéro d'urgence 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes peut aussi être utilisé lorsque l'on peut pas parler (par exemple, pour ne pas se faire repérer par une personne qui tente de nous agresser).

Documents annexés au livret d'accueil

- La charte des droits et libertés de la personne accueillie.
- Le règlement de fonctionnement qui définit vos droits, obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie de l'établissement.
- Le contrat d'accompagnement par le travail (ESAT/SAESAT) ou contrat de séjour (Accueil de Jour).
- La fiche « Les professionnels qui vous accompagnent dans votre parcours ».
- La fiche « Les représentants CVS ».

Les personnes accompagnées par les établissements de La Corbinais vous souhaitent la bienvenue :

« Bienvenue à l'ESAT La Corbinais »

« On fait des espaces verts et de la sous-traitance. »

« Apprendre un travail et évoluer dans la vie. »

« Bienvenue à l'ESAT ! On fait de la sous-traitance, des services généraux et le service restauration le midi. Des fois, on fait des chantiers à l'extérieur. »

« Transmettre son travail pour d'autres personnes, leur apprendre. »

« En SAESAT, j'aime bien car on apprend des choses avec l'informatique.

« Faut sauter le pas, c'est bien ici .»

« Ça se passe très bien ici ! À bientôt dans l'atelier ! »

Les personnes accompagnées par l'ESAT / SAESAT

« Bienvenue à l'Accueil de Jour ! »

« C'est bien, on fait des activités, c'est convivial. »

« On fait plein de choses : bricolage, on chante, on fait des sorties. »

« On a des moments tous ensemble mais aussi des pauses pour se détendre. »

« On aime bien accueillir des stagiaires »

« On aime bien voir les copains, on se respecte et on se parle correctement. »

« On a des éducateurs qui nous aident pour notre avenir. »

« Il n'y a pas de jugement entre nous ! »

Les personnes accompagnées par l'Accueil de Jour